

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 23 avril 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du **3 mai 2021**.

Lot 6 153 990

Afin de rendre le projet de subdivision du lot conforme au Règlement de lotissement 882-10, spécifiquement à l'article suivant :

Article 8.8

Accepter une subdivision d'un nouveau lot (6 431 125) avec une superficie réduite de 11,1 mètres carrés par rapport à un lot existant (6 153 990), bénéficiant de droits acquis.

Donné à New Richmond
Ce 8^e jour d'avril 2021

Céline LeBlanc
Greffière